

Image not found or type unknown



Délai judiciaire pour expulsion

Par **dule**, le **19/03/2014** à **11:52**

Bonjour,

Mon bailleur a obtenu par refere mon expulsion.

Le juge m'a accordé un délai de 6 mois dans son jugement d'après l'article 613-1 Cch.

Depuis j'ai reçu le commandement de quitter les lieux et je voudrais savoir si je peux redemander un délai au juge de l'execution sur le même fondement

Merci